351.00(44+492):33

Procès-verbal de la réunion tenue le samedi 16 mars 1946 à Strasbourg au Palais du Rhin par la Commission des Contacts Industriels du Conseil de Coopération Economique franco-belgo-néerlando-luxembourgeois.

Etaient présents:

M. KLECKER de BALAZUC-BARBAZAN, Secrétaire Général pour les affaires Economiques d'Alsace, représentant M. BOLLAERT, Commissaire de la République à Strasbourg, empêché.

FRANCE:

M. PIETTE ESNAULT, Secrétaire Général du Ministère de la Production Industrielle, Président de la Commission

M. DIETERIEN, Délégué Général du Centre National d'Information Economique

M. de LOUVENCOURT, Secrétaire Général du Conseil de Coopération Economique

M. LEHEMBRE, Adjoint au Secrétaire Général du Conseil de Coopération Economique

M. de PRECIGOUT, Commissaire Provisoire de l'Office Professionnel du Textile

BELGIQUE:

M. CRAEN, Directeur Général au Ministère des Affaires Economiques

M. HERREMANS, Secrétaire Général du Conseil de Coopération Economique

Mme VAN LAETHEM, Secrétariat Général du Conseil de Coopération Economique

PAYS BAS:

M. KONING, Directeur au Ministère du Commerce et de l'Industrie

M. POVEL, Secrétariat Général du Conseil de Coopération Economique

M. COLTHOFF, Sous-Commission Textile

LUXEMBOURG:

M. CALMES, Membre du Conseil Supérieur de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise

Assistaient à la réunion à titre consultatif:

L'Administration Française des Territoires Allemands Occupés représentée par:

M. OMNES, de la Section Plan et Coordination de la Direction Générale Economie et Finances

M. DELABOST de la Section Textile

M. MALARD de la Section Chimie

© NA, 2.03.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 3190
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00304

L'Inspection Générale de la Production Industrielle d'Alsace représentée par:

M. HUGUENEY, Délégué de la Direction des Textiles et des Cuirs

M. PIERQUIN, Ingénieur en Chef des Industries Chimiques à Strasbourg

M. LANG, Ingénieur des Industries Mécaniques et Electriques à Strasbourg

Le Port Autonome et la Navigation du Rhin représentés par:

M. GRAFF, Directeur Général du Port Autonome de Strasbourg Ingénieur en Chef des Voies Navigables
Rapporteur à la Commission Permanente du Plan d'Equipement de l'Alsac (Ports et Voies Navigables, Navigation du Rhin)

M. LUCIUS, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Strasbourg
Président du Comité des Armateurs Français du Rhin
Rapporteur à la Commission Permanente du Plan d'Equipement de l'Alsace (Implantation Industrielle).

L'Industrie alsacienne représentée

pour les Industries textiles par:

M. VOGEL, Directeur Général de la Filature de Laine Peignée d'Erstein à Erstein

pour les Industries chimiques par:

M. GARDEIL, Directeur Général de la Société HAEHL & CIE - STEARINERIE à Strasbourg-Robertsau

pour les Cokeries par:

M. HEINTZ, Directeur-Général de l'ALCOK à Strasbourg

Absents excusés:

MM. Max SCHIEBER, Président du Syndicat Cotonnier d'Alsace
Bernard THIERRY-MIEG, Directeur Général des Ets. SCHAEFFER & CIE à PFASTATT-LE-CHATEAU (Haut-Rhin) (Blanchiement, teintures et apprêts)

L'ordre du jour est le suivant:

1. Etude du Statut futur de l'Industrie Textile allemande
2. Etude du statut futur de l'Industrie Chimique allemande
3. Problème de la mise en marche des Cokeries belges, hollandaises, luxembourgeoises et françaises par rapport aux cokeries allemandes.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques d'Alsace qui prononce une allocution annexée au présent procès-verbal.

M. PIETTE ESNAULT, Secrétaire Général du Ministère de la Production Industrielle et Président de la Commission des Contacts Industriels remercie M. le Secré-

taire Général pour les Affaires Economiques des paroles de bienvenue qu'il a prononcées et il aborde la question du statut futur de l'industrie textile allemande, première question inscrite à l'ordre du jour.

M. PIETTE ESNAULT, a reçu la veille des renseignements non encore confirmés sur les décisions prises par le Directoire Economique de Berlin visant le potentiel de production qui sera laissé à l'industrie allemande à partir de l'année 1949 tant en ce qui concerne les industries textiles que pour les industries chimiques, mécaniques et pour la sidérurgie. Ces renseignements n'ont encore qu'un caractère absolument officieux et devront être confirmés par les voies réglementaires.

Pour les textiles, M. PIETTE ESNAULT indique que l'industrie allemande pourra traiter

- en fibres artificielles 222% de sa production de 1936 soit 185.000 tonnes

et pour la fibre naturelle 77% de sa production de 1936 soit 665.000 tonnes

Le chiffre des fibres artificielles paraît élevé; il comporte tous les articles de rayonne et de fibrane et particulièrement les tissus de rayonne destinés aux pneumatiques.

M. OMNES fait observer que l'administration militaire de Baden-Baden n'a encore reçu aucune information au sujet des décisions du Directoire Economique de Berlin et que l'administration française avait proposé pour l'ensemble de la production textile une réduction de 30% sur 1936 qui conduisait à un chiffre total de production de 400.000 tonnes dont 80.000 pour l'exportation.

D'après les renseignements produits par M. PIETTE ESNAULT, le chiffre des quantités à exporter aurait été arrêté à 130.000 tonnes. De cette discussion, il ressort que l'élément d'appréciation qui manque au premier chef c'est de connaître par branche de textile le potentiel exact de 1936 et il semble à cet égard, qu'il soit indispensable que la Commission des Contacts envoie des missions d'enquête spéciales en Allemagne, habilitées à recueillir des renseignements dans chaque zone. En ce qui concerne la zone française, M. OMNES indique qu'un nouveau questionnaire a été envoyé par ses services et que la situation de la zone française d'occupation sera connue le 15 avril prochain. Il considère qu'il existe actuellement dans la seule zone française 1.000.000 de broches lin et coton, 100.000 broches laine et 20.000 broches autres textiles.

Une discussion générale s'engage sur les chiffres produits. La transformation de l'industrie allemande ne sera faite qu'en fonction des décisions prises à Berlin.

Il est peut être encore temps de prendre position vis-à-vis des chiffres indiqués en estimant qu'ils sont susceptibles de recours avant de devenir définitifs.

M. PIETTE ESNAULT souligne que l'économie allemande de 1936 à 1946 a supporté des pertes considérables.

M. OMNES indique, toutefois, qu'il y a eu peu de destructions dans la zone française d'occupation.

M. PIETTE ESNAULT souligne que l'ordre du jour de la présente réunion doit être modifié, car les deux questions à traiter concernant les industries textiles et les industries chimiques ne sont plus entières en raison des décisions prises par le Directoire Economique de Berlin et il propose en conséquence aux membres de la Commission des Contacts une suspension de séance pour examiner en comité restreint les chiffres dont il a pu recueillir l'information comme arrêtés par le Directoire Economique de Berlin afin de les confronter avec d'autres éléments d'appréciation. La Commission se prononce à l'unanimité en faveur de cette suspension de séance.

En comité restreint sont successivement examinés pour les industries textiles, pour les industries chimiques, pour les industries mécaniques et pour la sidérurgie, les chiffres de Berlin qui sont très utilement confrontés avec les renseignements fournis par. M. OMNES, particulièrement en ce qui concerne les chiffres de production de 1936.

Les renseignements ainsi recueillis permettent d'abord de déterminer que tous les calculs sont axés en 1949 sur une population allemande de 66 millions 1/2.

Pour les textiles la production de 1936 était au total (fibres artificielles et fibres naturelles indigènes ou importées) de 750.000 tonnes.

Pour les industries chimiques la comparaison entre la production de 1936 et les chiffres arrêtés à Berlin donnent les résultats suivants:

	Production 1936	Chiffres fixés à Berlin
Azote	750.000 tonnes	500.000 tonnes
Phosphates	550.000 -	100.000 -
Carbure de calcium	900.000 -	600.000 -
Acide sulfurique	1.440.000 -	1.000.000 -
Alcali (Na 2 O)	615.000 -	600.000 -
Chlore	165.000 -	100.000 -
Matières colorantes	70.000 -	36.000 -
Produits pharmaceutiques	413.000.000 RM 36	332.000.000 RM 1936
Produits Chimiques divers		1.478.000.000 RM 1936

ce qui donne pour les industries chimiques en moyenne 40% du tonnage de 1936 dont:

- 60% de 1936 pour les matières colorantes
- 80% de 1936 pour les produits pharmaceutiques
- 76% de 1936 pour les produits chimiques divers

Pour les industries mécaniques, la production de machines outils est ramenée à 11.4% de 1936 (elle était alors de 206.000 tonnes).

Pour la grosse mécanique à 31% de 1936 (elle était alors de 2.102.000 tonnes).

Pour la mécanique légère à 50% de 1936.

On ne sait encore sous quelle rubrique sont réparties les diverse fabrications. Les chiffres de productivité de l'Allemagne étaient en 1936

pour les machines textiles	118.000	tonnes
- - - agricoles	322.000	-
- - tracteurs	12.900	-
- un groupe d'autres machines non dénommées	1.444.000	-

Pour la sidérurgie, la production d'acier était en 1936 de 18.600.000 t.. Elle est ramenée à 39% de 1936 soit 7.500.000 tonnes.

A la reprise de séance, M. PIETTE ESNAULT souligne la nécessité de répartir entre les diverse branches d'une même industrie le soin d'examiner les chiffres produits. Il demande que les Sous-Commissions spéciales de la Commission des Contacts se réunissent le plus rapidement possible.

M. KONING demande en tous les cas que les Sous-Commissions Textiles et Chimie soient convoquées de toute urgence.

M. CRAEN demande que la commission des engrais soit intégrée dans la Sous-Commission Chimique et un membre français de la Commission des Contacts insiste pour que la Commission des engrais soit définitivement rattachée à la Commission Industrielle; La Commission Agricole devant déjà être représentée au sein de la Commission des engrais, Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. PIETTE ESNAULT invite M. de PRECIGOUT à rédiger un texte à l'adresse de la Sous-Commission Textile, le même texte devant être envoyé pour ce qui concerne la chimie à la Sous-Commission Chimique.

En conséquence, M. PIETTE ESNAULT soumet à la Commission les motions suivantes:

I.

"La Commission des Contacts Industriels, connaissance prise des chiffres de production arrêtés pour l'industrie textile allemande par la commission alliés de Berlin

I. décide de communiquer ces renseignements à sa Sous-Commission Textile;

II. invite celle-ci:

1. à étudier les conséquences résultant de ces décisions pour les quatre pays intéressés;

2. à proposer à la Commission toutes observations que justifieraient ces décisions;

3. à lui proposer toutes modalités d'application, en particulier quant au partage de cette capacité entre les diverses branches de l'industrie textile allemande et quant aux moyens de contrôle à envisager sur celle-ci.

III. suggère qu'une commission comprenant des représentants des quatre pays soit chargée d'aller examiner sur place les capacités et les conditions de production de l'industrie textile allemande."

II.

"La Commission des Contacts Industriels, connaissance prise des chiffres de production arrêtés par l'industrie chimique allemande par la Commission Interalliée de Berlin décide de communiquer ces renseignements à sa Sous-Commission Chimique;

invite celle-ci

1. à étudier d'urgence les conséquences résultant de ces décisions pour les quatre pays intéressés;

2. à proposer à la Commission toutes observations que justifieraient ces décisions;

3. à lui proposer toutes modalités d'application, en particulier quant à l'utilisation de cette capacité au mieux des besoins des industries clientes des 4 pays intéressés et quant aux moyens de contrôle à envisager;

Suggère qu'une Commission comprenant des représentants des quatre pays soit chargée d'aller examiner sur place les capacités et les conditions de production de l'industrie chimique allemande."

Ces deux motions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

M. PIETTE ESNAULT demande, vu l'urgence à ce que les deux Sous-Commissions fassent connaître rapidement leurs désirs, les chiffres des industries, leur capacité de production, particulièrement, pour la laine, le coton et le lin, etc. de façon à être en mesure de présenter en temps que de besoin des contre-propositions au Directoire Economique de Berlin tout en ne perdant pas de vue qu'il faut laisser à l'Allemagne les moyens de financer ses importations.

Toute réclamation à Berlin doit être présentée de façon collective pour pouvoir être prise en considération.

La séance est levée à 12 h 15.

La séance est reprise l'après-midi à 15 heures.

M. PIETTE ESNAULT indique que le troisième point de l'ordre du jour vise les cokeries et qu'il a été saisi d'une recommendation de la Sous-Commission des Produits Chimiques dont il donne lecture:

NOTE pour Messieurs les Membres du Conseil de Coopération Economique

---

Voeu concernant les Cokeries:

La Commission des Contacts Industriels a présen

au Conseil le voeu suivant:
(résolution No. 4, procès-verbal de la 2ème réunion de la Commission des Contacts Industriels):
...3) obtenir la mise en marche des cokeries belges, françaises et hollandaises, étant entendu que la remise à feu des cokeries allemandes devra être strictement limitée aussi longtemps que la capacité des installations de distillation de la houille, situées en Belgique, France et Hollande, ne sera pas utilisée d'une façon satisfaisante.

La Sous-Commission Chimique demande que ce voeu soit amendé d'urgence, comme suit:

....3) obtenir la mise en marche à pleinte capacité des cokeries belges, françaises et hollandaises, étant entendu que la production actuelle de la remise à feu éventuelle des cokeries allemandes devrait être strictement limitée aussi longtemps que la capacité des installations de distillation de la houille situées en Belgique, France et Hollande ne sera pas utilisée à pleine capacité."

M. PIETTE ESNAULT déclare que la question qui se pose est de savoir si la Commission va apporter la modification souhaitée, étant donné que la Commission des Contacts Industriels a déjà transmis au Conseil de Coopération Economique le 1er voeu en son entier.

M. CRAEN indique qu'avant de se prononcer il convient de consulter tous les intérêts en cause métallurgie et gaz et de se livrer à une étude approfondie qui mettrait les problèmes en pleine lumière. Il souligne qu'il est indispensable de fixer le contingent d'acier utilisé par les Allemands et d'étudier la question de production du coke destiné à la sidérurgie. Il faut en outre présenter un bilan matières des sous-produits.

M. PIETTE ESNAULT demande à M. CRAEN s'il envisage un plan.

M. CRAEN évoque le problème belge des cokeries pour montrer qu'aucune décision n'a pu être prise à cause des divergences d'intérêts des industriels. Il préconise comme méthode de travail de faire un inventaire des besoins de l'Allemagne et des quatre pays représentés à la Commission.

En fonction de cet inventaire il pourra être dressé un programme de sidérurgie et de gaz.

M. KONING indique que les décisions de livraisons des quantités de coke disponibles sont prises à Londres, et qu'elles ont eu pour conséquence une attribution massive de coke pour le Luxembourg, attribution qui pourrait être réduite.

M. CALMES partage les sentiments belges et hollandais. Le Luxembourg a couvert sa consommation de coke à 80% en produits de la Ruhr. Il désire que la Commission se mette en rapport avec les Sous-Commissions de la Chimie et de la Sidérurgie pour mener une étude approfondie de cette question en tenant compte de la situation des Allemands.

M. HEINTZ invité à faire connaître le point de vue français par le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques confirme que la France ne peut se passer de coke d'importation, étant donné la faiblesse de ses moyens en cokeries, mais que c'est une question dont la ligne politique doit être extremement prudente a l'égard des cokeries allemandes, car le coke de gaz de Berlin est nécessaire a la zone russe.

Ce qui importe au premier chef c'est de maintenir une unité de vue complete entre la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France.

M. CRAEN souligne que la question des sous-produits reste infiniment dangereuse et qu'il faut mettre en lumiere tous les aspects du probleme avec la collaboration de toutes les commissions techniques.

M. PIETTE-ESNAULT décide que dans ces conditions toutes les commissions intéressées seront mises au courant ensemble et que les rapporteurs des Commissions du charbon et des produits chimiques assisteront aux réunions, afin d'aboutir a des conclusions le plus rapidement possible, le Secrétaire Général de la Commission des Contacts Industriels assistant aux séances en tant que rapporteur.

M. PIETTE-ESNAULT précise qu'une réunion des techniciens de l'industrie chimique aura lieu le 1er avril, ceux de la sidérurgie se réuniront le 25 mars et qu'une réunion pléniere de la Commission des Contacts Industriels pourrait se tenir utilement entre le 8 et le 15 avril. Jusqu'a cette date le délégué de la zône française d'occupation pourrait produire des chiffres exacts sur les besoins en gaz et en charbon ainsi que sur tous les autres sujets abordés.

M. OMNES se déclare d'accord. Il indique que les attributions de charbon sont d'abord faites a Londres d'ordre de Berlin, ceci pour l'exportation des fines a coke, que l'allure des cokeries dépend du nombre des industries et aussi des besoins de la population. Il souligne que toutes les exportations allemandes sont à concurrence de 80 % payables en dollars, étant donné qu'actuellement chaque commandant de zône est responsable de la balance économique de sa zône et du maintien en Allemagne d'un certain standing de vie. Il faut donc intégrer l'industrie allemandes dans un circuit ou les quatres pays représentés figurent a la fois au départ et a l'arrivée.

M. PIETTE-ESNAULT confirme la nécessité de revenir à la méthode de travail prévue; le Gouvernement Militaire français doit donner des renseignements pour chaque zone: charbon, cokeries, sidérurgie etc. d'une façon diligente en s'efforçant d'obtenir des renseignements similaires pour les autres zones sur lesquelles nous n'avons aucun élément d'information.

Le Sécrétaire Général pour les Affaires Economiques d'Alsace aborde a titre d'exemple la situation de l'Alcok.

M. REINTZ indique que l'usine AICOK à Strasbourg a des possibilités immédiates de travailler a plein rendement. Avant la guerre sa production était de 5 à 600 tonnes. Actuellement 1200 tonnes par jour en doublant la distillation sont facilement réalisables, ce qui ne présenterait que des avantages tant en ce qui concerne la production du gaz que celle des sous-produits.

M. GRAFF souligne combien au point de vue transport rhénan il est plus facile et économique de transporter des fines que du coke. Malgré l'insuffisance de notre flotte le parc des chalands français présente les plus larges possibilités et recherche du fret soit en fines, soit en coke.

M. PIETTE-ESNAULT après en avoir délibéré avec les membres de la Commission et avoir recueilli leur accord décide que la prochaine réunion aura lieu le samedi 13 avril à LA HAYE au Ministere de l'Industrie et du Commerce a 10 heures du matin et aura comme ordre du jour :

1.) Cokeries
2.) Répartition des activités
3.) Protocole sur les brevets

Le rapporteur de la Commission du charbon et de la sidérurgie sera invité a assister à cette réunion ou sera évoquée la répartition des tonnages réservés par Berlin.

M. KONING indique que pour les échanges commerciaux rien n'est encore décidé et qu'avant toute opération commerciale il sera indispensable de connaitre le surplus exportable.

Il résume en tous les cas les souhaits de tous les membres de la Commission sur la nécessité d'établir une ligne de conduite commune à l'égard de l'Allemagne.

M. PIETTE-ESNAULT remercie toutes les personnes qui ont participé à cette réunion.

Le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques tient a marquer une gratitude particuliere a M. OMNES qui a apporté au cours des deux séances de la part de l'administration française des territoires occupés des renseignements infiniment précieux et forme le voeu que les délégués étrangers et français du Conseil de Coopération Economique saisissent d'autres occasions de se réunir à Strasbourg ou tout sera toujours mis en oeuvre pour faciliter leurs travaux.

La séance est levée à 16 heures 10.

A 12 h 30 les membres de la Commission des Contacts Industriels ont été les hôtes a un déjeuner sous la présidence de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Strasbourg, représentée par son Secrétaire Général M. LUCIUS et de la Chambre Syndicale de l'Industrie du Bas-Rhin et des Régions limitrophes, représentée par M. MACHERET.

A 18 heures au Palais du Commissariat de la République ils ont été les hôtes de M. EMILE BOLLAERT, Commissaire de la République en présence de M. NAEGELEN, Ministre de l'Education Nationale et de M. CORNUT-GENTILLE, Préfet du Bas-Rhin.

Messieurs,

Ce m'est un devoir infiniment agréable que d'avoir aujourd'hui le privilege de vous accueillir a Strasbourg et de vous y souhaiter la bienvenue au nom de M. le Commissaire de la République, que j'ai l'honneur de représenter ici, et qui m'a chargé d'ouvrir cette séance en vous annonçant qu'il vous convie ce soir a 18 heures en l'Hotel du Commissariat a un vin d'honneur, ou il vous exprimera lui-meme ses regrets de n'avoir pu participer plus directement a vos travaux, appelé a Haguenau par les devoirs de sa charge aux cérémonies commémoratives de la libération de cette ville.

M. BOLLAERT m'a également demandé de remercier tout particulierement M. PIETTE-ESNAULT votre Président et Secretaire Général du Ministere de la Production Industrielle; M. de LOUVENCOURT, Secrétaire Général pour la France de votre Conseil, d'avoir si pleinement répondu a ses voeux, en vous convoquant dans la capitale de l'Alsace, qui est aussi pour la France sa grande capitale rhénane.

Je ne saurais assez vous dire combien les techniciens de l'économie alsacienne ici présents, et par la meme toute notre industrie régionale, apprécient hautement le geste amical de nos hotes étrangers, d'avoir consenti a s'infliger les difficultés et les charges, voir meme les fatigues d'un plus long déplacement en dehors de vos lieux coutumiers de réunion, pour venir apporter a l'Alsace si cruellement éprouvée pendant quatre années d'occupation ennemie et d'arrachement douloureux a la communauté française, le réconfort de votre présence et le témoignage de vos activités pour assurer en commun la restauration de nos Patries.

Messieurs, je déclare donc ouverte votre session de la Commission des Contacts Industriels du Conseil de Coopération Economique franco-belgo-néerlando-luxembourgeois.

Je ne veux pas abuser de vos instants, car vous avez certainement hate d'aborder l'examen des questions énoncées a votre Ordre du Jour, qu'il me soit permis cependant de vous féliciter des résolutions déja prises a vos sessions précédentes a l'égard des Industries Textiles, Chimiques et des Cokeries allemandes.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de vos travaux, des voeux que vous avez souscrits, et du front unique que vous présentez, pour défendre l'absolue priorité d'équipement des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France.

Vos préoccupations essentielles rejoignent ici pleinement le programme d'action de notre Commission Permanente du Plan d'Equipement de l'Alsace créée il y a quelques mois, et plus particulierement la tache a laquelle s'est vouée sa Sous-Commission d'Implantation Industrielle, dont l'actif rapporteur, M. LUCIUS, l'éminent Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Strasbourg, est ici meme a vos cotés.

C'est à cette intention que j'ai convoqué aujourd'hui à titre consultatif les fonctionnaires les plus qualifiées du Ministere de la Production Industrielle en Alsace, M. GRAFF, Directeur du Port Autonome de Strasbourg, et quelques personnalités parmi les plus marquantes de nos industries textiles, chimiques et de nos cokeries, susceptibles de répondre à vos questions et de vous donner les plus précieuses indications sur les industries allemandes correspondantes, dont ils ont la tres exacte connaissance.

Je m'excuse de n'avoir pas limité au chiffre qui m'était imparti le nombre des assistants aux travaux de votre Commission, mais je pense que vous n'aurez pas à le regretter, je remercie ceux qui ont répondu à mon appel et j'ai la certitude que vous tirerez de leur présence les plus précieux enseignements, vous assurant d'ailleurs que toute l'industrie alsacienne souhaite ardemment vous aider à empêcher que le relevement économique de l'Allemagne ne distance celui des pays qui ont été victimes des destructions allemandes, et pour que la réparation des destructions subies par les pays participants soit assurée pas prélevements en Allemagne du matériel nécessaire.

La présence à cette Commission des Services Economiques de l'Administration Française des Territoires Occupés que j'ai la satisfaction de saluer ici en la personne de MM. OMNES, de la Section Plan et Coordination de la Direction Générale Economies et Finances, représentant l'Administration Militaire de la Zone Française d'Occupation, DELABOST de la Section Textile, MALARD de la Section Chimie ne peut manquer de vous rassurer sur le souci français de limiter le potentiel de production de l'industrie allemande à ses plus strictes nécessités budgétaires.

Aussi bien notre commune réunion de ce jour en ce Palais du Rhin, doit prendre pour vous tous une valeur symbolique dont vous ne sauriez manquer de ressentir tout le prix.

Le Rhin n'est-il pas, par excellence le lien visible qui ouvre les frontieres de l'Europe Occidentale, et qui de Bale à Anvers et à Rotterdam établit entre les unités nationales des pays riverains ou tributaires du Grand Bassin rhénan, Suisse, France, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, le grand courant de culture spirituelle et de solidarité économique auquel nous souhaiterions convier et associer intimement pour la paix de l'Europe et le repos du monde, les riverains de l'Allemagne sarroise, mosellane et rhénane.

Ce n'est pas le lieu dans le cadre de vos travaux d'aborder ce coté politique de la recherche de notre commune sécurité, mais je me devais de vous souligner ici même cette mission séculaire du Rhin, fleuve international, elle rentre dans le cadre de vos préoccupations industrielles et économiques, elle y rentr parce que c'est un commandement géographique, et que par surcroît ici à Strasbourg, dans cette ville des carrefours des routes, vous êtes à la croisée par excellence des deux axes européens est-ouest et nord-sud.

C'est pourquoi j'ai la certitude que les études qui seront amorcées aujourd'hui par votre Commission des Contacts Industriels seront d'autant plus fécondes, qu'elles se trouvent placées dans leur réalisme positif sous le signe de l'unité spirituelle rhénane et de ses impératifs économiques.

Je souhaite que vous conserviez de ces trop brèves assises un souvenir satisfait, qui vous incite à les renouveler quand vous le souhaiterez en cette ville de Strasbourg qui demeure comme la synthèse de votre résistance au même ennemi, de vos douloureuses épreuves, de votre libération, et de votre renaissance.

Je vous convie, Messieurs, à aborder l'Ordre du Jour.